



## ATTESTATION TVA RÉDUITE

EXEMPLAIRE A NOUS RETOURNER  
IMPERATIVEMENT

A remplir lisiblement pour bénéficier d'une facture de travaux d'entretien ou d'amélioration d'un logement au taux de T.V.A. réduit (Art. 200 quater, 278-0 ter, 279-0 bis du CGI)

Je soussigné(e) .....

N° de contrat : .....

Domicilié(e) à .....

atteste que le domicile à usage d'habitation situé à l'adresse ci-dessus est de nature<sup>(\*)</sup> :

Maison ou immeuble individuel  Immeuble collectif  Appartement individuel  Autres (Précisez : ) .....

est achevé depuis plus de 2 ans, et dont je suis<sup>(\*)</sup> :  Propriétaire  Gérant  Locataire

(\*) Cocher la case correspondante.

J'atteste que les travaux ne concourent pas à la production d'un immeuble neuf (au sens de l'article 257, I-2-2° du CGI et de l'instruction fiscale 3 A-9-10 du 29 décembre 2010) et n'aboutissent pas à une augmentation de la surface de plancher hors œuvre nette des locaux existants de plus de 10 %.

Je m'engage à conserver une copie de cette attestation ainsi que les factures ou notes émises par l'entreprise ayant réalisé les travaux jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux.

Je suis informé(e) qu'en application de l'article 284, I du CGI, je peux être recherché en paiement du complément de T.V.A. légalement dû lorsque je n'ai pas fourni ou fourni une attestation inexacte au prestataire et ai ainsi indûment bénéficié du taux réduit.

Cochez le type d'appareil installé chez vous afin de connaître votre taux de T.V.A. :

Appareil **CONDENSATION** (Gaz/Fioul/Hybride)  
ou **Pompe A Chaleur** ou **Poêle à Granulés** ou **Chauffe Bain Thermodynamique**

En cochant cette case, j'atteste que les travaux ont pour nature d'améliorer la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013. La TVA s'y référant est de 5,5%.

Appareil **CONVENTIONNEL** (Gaz/Fioul) ou **Chaudière Electrique** ou appareils précédemment mentionnés ne répondant pas aux critères de la TVA 5,5%. La TVA applicable est de 10%.

Je remets cette attestation à l'entreprise :  
e.l.m. leblanc SAS – 124/126, rue de Stalingrad – 93700 DRANCY

Date : / /

Signature : .....



## ATTESTATION TVA RÉDUITE

EXEMPLAIRE A CONSERVER  
PAR LE CLIENT

A remplir lisiblement pour bénéficier d'une facture de travaux d'entretien ou d'amélioration d'un logement au taux de T.V.A. réduit (Art. 200 quater, 278-0 ter, 279-0 bis du CGI)

Je soussigné(e) .....

N° de contrat : .....

Domicilié(e) à .....

atteste que le domicile à usage d'habitation situé à l'adresse ci-dessus est de nature<sup>(\*)</sup> :

Maison ou immeuble individuel  Immeuble collectif  Appartement individuel  Autres (Précisez : ) .....

est achevé depuis plus de 2 ans, et dont je suis<sup>(\*)</sup> :  Propriétaire  Gérant  Locataire

(\*) Cocher la case correspondante.

J'atteste que les travaux ne concourent pas à la production d'un immeuble neuf (au sens de l'article 257, I-2-2° du CGI et de l'instruction fiscale 3 A-9-10 du 29 décembre 2010) et n'aboutissent pas à une augmentation de la surface de plancher hors œuvre nette des locaux existants de plus de 10 %.

Je m'engage à conserver une copie de cette attestation ainsi que les factures ou notes émises par l'entreprise ayant réalisé les travaux jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux.

Je suis informé(e) qu'en application de l'article 284, I du CGI, je peux être recherché en paiement du complément de T.V.A. légalement dû lorsque je n'ai pas fourni ou fourni une attestation inexacte au prestataire et ai ainsi indûment bénéficié du taux réduit.

Cochez le type d'appareil installé chez vous afin de connaître votre taux de T.V.A. :

Appareil **CONDENSATION** (Gaz/Fioul/Hybride)  
ou **Pompe A Chaleur** ou **Poêle à Granulés** ou **Chauffe Bain Thermodynamique**

En cochant cette case, j'atteste que les travaux ont pour nature d'améliorer la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013. La TVA s'y référant est de 5,5%.

Appareil **CONVENTIONNEL** (Gaz/Fioul) ou **Chaudière Electrique** ou appareils précédemment mentionnés ne répondant pas aux critères de la TVA 5,5%. La TVA applicable est de 10%.

Date : / /

Signature : .....